

Seth polymorphe : le rival, le vaincu, l'auxiliaire (Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 4)

Bernard Mathieu

Institut d'égyptologie François Daumas

UMR 5140 (CNRS - Université Montpellier 3 Paul Valéry)

APRÈS AVOIR CONSACRÉ quelques pages à ce que nous avons appelé la « Réforme osirienne » comme manifestation spectaculaire d'une politique centralisée¹, une analyse de la figure séthienne dans les TP s'imposait². Une figure apparemment complexe, parce que mêlant différentes strates d'histoire politico-religieuse, mais dont la complexité même, délibérée, fait sens et permet de saisir quelques-uns des aspects spécifiques de l'exercice du pouvoir pharaonique.

L'animal séthien

Le curieux animal associé à Seth est connu dès la Dynastie « 0 » ; il est représenté déjà sur la tête de massue du roi « Scorpion » (II) [fig. 1]³ et sur un graffito du Gebel Tjaouti, à une dizaine de kilomètres du site de Noubet (Ombos, Nagada), qui pourrait dater du règne de l'Horus « Nârmer » [fig. 2]⁴. À la II^e dynastie, il trône sur le *sérekh* du roi Peribsen [fig. 3]⁵.

On l'a identifié à de nombreux mammifères : âne, chacal, chien sauvage, fennec, girafe, lévrier, lièvre, okapi, porc, tapir, et plus récemment à un oryctérope ou « fourmilier africain » (*Orycteropus afer*) [fig. 4-5]. Cet animal, comme l'a conclu raisonnablement D. Meeks, après J.-Fr. Champollion lui-même, puis H. Te Velde, est en réalité une création composite que les

¹ « Mais qui est donc Osiris ? Ou la politique sous le linceul de la religion (Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 3) », *ENiM* 3, 2010, p. 77-107.

² TP = Textes des Pyramides. Rappelons que les conventions utilisées ici sont celles de la Mission archéologique française de Saqqâra (MAFS) : voir notamment C. BERGER-EL NAGGAR, J. LECLANT, B. MATHIEU, I. PIERRE-CROISIAU, *Les textes de la pyramide de Pépy I^{er}. Édition. Description et analyse*, MIFAO 118/1, Le Caire, 2^e éd., 2011, p. 6-9.

³ Voir par exemple J.E. QUIBELL, *Hierakonpolis I*, ERA, 1900, p. 9-10 et pl. 26c (III, 2) ; H. ASSELBERGHS, *Chaos en Beheersing. Dokumenten uit aeneolothisch Egypte*, Leyde, 1961, p. 340 et pl. XCVII-XCIX ; K.M. CIALOWICZ, *Les têtes de massues des périodes prédynastique et archaïque dans la Vallée du Nil*, 1987, p. 32-38 et pl. VII ; P. GAUTIER, B. MIDANT-REYNES, « La tête de massue du roi Scorpion », *Archéo-Nil* 5, 1995, p. 87-127 ; K.M. CIALOWICZ, « Remarques sur la tête de massue du Roi Scorpion », dans J. Sliwa (éd.), *Studies in Ancient Art and Civilization* 8, Cracovie, 1997, p. 11-27.

⁴ J.C. DARNELL, *Theban Desert Road Survey in the Egyptian Western Desert* 1, OIP 119, Chicago, 2002, p. 19-22, pl. 12.

⁵ Sceau BM EA 35595 : A.J. SPENCER, *Catalogue of Egyptian Antiquities in the British Museum V. Early Dynastic Objects*, Londres, 1980, p. 56 (392) et pl. 35. Voir également P. KAPLONY, *Die Inschriften der ägyptischen Frühzeit* III, *ÄgAbh* 8, Wiesbaden, 1963, n° 750 ; J.-P. PÄTZNICK, *Die Siegelabrollungen und Rollsiegel der Stadt Elephantine im 3. Jahrtausend v. Chr.*, BAR-IS 1339, Oxford, 2005, p. 374, Kat. 203.

Égyptiens rangeaient dans le « genre » des canidés nommés š , ce qu'illustre une célèbre représentation d'une tombe de Beni Hasan [fig. 6].



Fig. 1. Ensigne de Seth, détail
Tête de massue du roi
« Scorpion » (dynastie « 0 »).

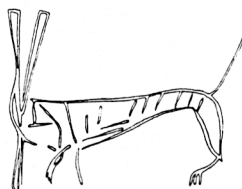


Fig. 2. Graffito du Gebel Tjaouti
Règne de l'Horus Nârmer ?
(I^{re} dynastie).



Fig. 3. Seth sur le *sérek*
du roi Peribsen (II^e dynastie).

Toutefois, comme l'a montré P. de Maret, l'oryctérope a probablement servi de référent zoologique majeur pour cette construction imaginaire, si l'on tient compte de différentes caractéristiques de l'animal et de son comportement : en effet, il est d'apparence porcine, d'où son surnom, dans plusieurs langues, de « cochon de terre » ; en sa qualité d'animal fouisseur, il fréquente les serpents ; il mange les pupes – stade intermédiaire entre la larve et l'adulte – de scarabée, ce qui convient au dévoreur patenté de l'Œil d'Horus ; il est surdéterminé sexuellement, en raison notamment de la forme de son museau, ce qui évoque l'attribution à Seth de la vigueur sexuelle (*pḥtj*).

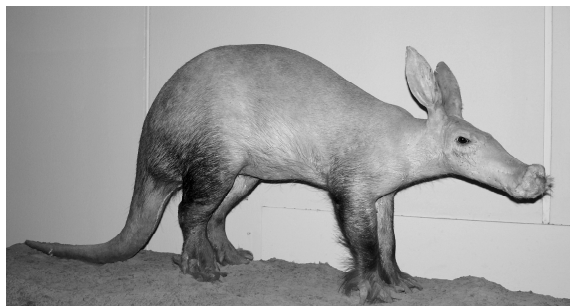


Fig. 4. *Orycteropus afer* (<http://dbpedia.org/page/Aardvark>).

On rappellera que l'animal séthien est figuré chez Ounas, alors qu'il est totalement banni, par souci apotropaïque, du système graphique des pyramides à textes suivantes. De même, dans les formules d'offrandes, le théonyme « Seth » est généralement remplacé par un pronom anonyme de 3^e personne. On lui substitue parfois « Thot » (§ 519b, 1507a, *1853a (?), TP 1064, TP 1069), comme cela est bien attesté par exemple par le P. dramatique du Ramesseum. On lui substitue aussi « Horus » (§ 1016d, version P), ou encore « le Taureau » (*K3* : § 418a, version W), ces deux dernières appellations constituant de simples désignations génériques du dieu (*ntr*) ou du chef (*nb*).

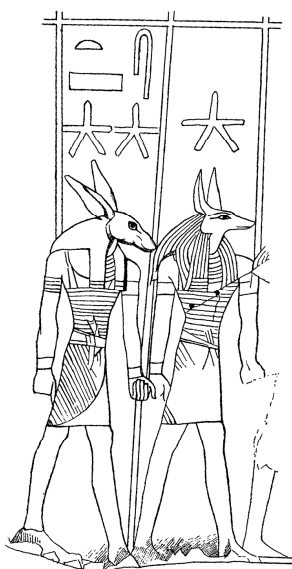


Fig. 5. Seth anthropomorphe à tête d'oryctérope. Plafond astronomique de la tombe de Séthi I^{er} (d'après P.H. Boussac, *RHR* 82, p. 204, fig. 5)



Fig. 6. Animal séthien et autres animaux composites. Tombe n° 15 de Beni Hasan (XII^e dynastie)

Fondamentalement dieu de la savane, puis du désert, en raison d'un processus climatique de dessiccation, la dénomination de Seth recouvre en réalité plusieurs entités distinctes, bien que souvent volontairement mêlées par les hiéroglyphes égyptiens : le Seth de Noubet, dieu majeur d'Ombos (Nagada) ; le Seth de Noubet, rival d'Horus de Nékhen (Hiéraconpolis) et vaincu ; le Seth de Noubet « pacifié » dans le couple divin référentiel « Horus et Seth » ; le Seth de Noubet dans la désignation royale binaire « Horus-Seth » ; Seth « l'Ancien », mutilateur de l'Œil d'Horus, en conflit avec Horus (l'Ancien), forme du créateur ; le Seth héliopolitain, frère et agresseur d'*Osiris ; les Seth astronomiques, enfin, transpositions célestes des précédents.

Seth de Noubet (l'Ombite)

Le syntagme *Stš Nwbtj*, « Seth de Noubet », figure déjà sur un bol incisé en pierre de la II^e dynastie [fig. 7]⁶, sur un fragment du naos héliopolitain de Djéser [fig. 8]⁷, ou encore sur un relief du temple funéraire de Sahourê à Abousir [fig. 9]. Le dieu avait en effet à Noubet (Ombos, Nagada), dans le V^e nome de Haute-Égypte, un sanctuaire spécifique, du type *pr-wr*, *per-our*, comme le sont en principe tous les sanctuaires majeurs du Sud ; c'est ce qu'illustre parfaitement la stèle du mastaba de Khâbaousokar (III^e dynastie) [fig. 10]⁸, à Saqqâra : .

⁶ BM EA 68689 : A.J. SPENCER, *op. cit.*, p. 42 et pl. 26.

⁷ J. VANDIER, *Manuel d'archéologie égyptienne* 1/2, Paris, 1952, p. 955, fig. 627 ; J. KAHL, N. KLOTH, U. ZIMMERMANN, *Die Inschriften der 3. Dynastie. Eine Bestandsaufnahme*, *ÄgAbh* 56, Wiesbaden, 1995, p. 118-119.

⁸ M. MURRAY, *Saqqara Mastabas I*, *ERA* 10, Londres, 1905, pl. I.



Fig. 7. Seth de Noubet. Inscription sur un bol de la II^e dynastie.

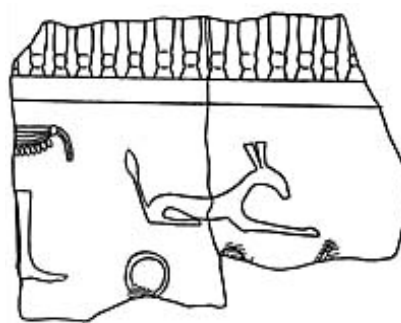


Fig. 8. Seth de Noubet. Relief du règne de Djéser (III^e dyn., Héliopolis).



Fig. 9. Seth de Noubet. Relief du temple funéraire de Sahourê (Abousir).

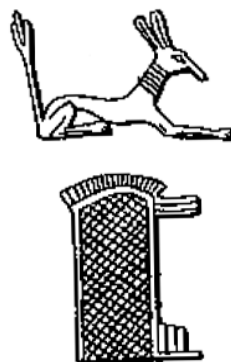


Fig. 10. Le *per-our* de Seth. Mastaba de Khâbaousokar (III^e dyn., Saqqâra).

Dans les TP, ce dieu méridional est appelé *Stš jmj Nwb.t*, « Seth qui est à Noubet » (§ 204a, 1667a, TP 1106 [M])⁹, *Stš Nwb.tj*, « Seth de Noubet » (TP 1106 [M], [AII]), ou simplement *Nwb.tj*, « Celui de Noubet » (§ 247a, 1145b, *2251b), ou encore *Q3-Nwb.tj m-ḥnt Jtr.t*, « le Haut de Noubet, à l'avant de la Chapelle » (§ 370b). D'être une divinité majeure du Sud lui vaut l'appellation de « seigneur du pays de Haute-Égypte » (*nb T3-šm'w* : § 204a), épiclese attestée par de nombreux documents, dont une stèle découverte à Ballas [fig. 11]¹⁰. Le défunt a sa vigueur (*pḥtj* : § 1145b), qualité à connotation sexuelle spécifiquement séthienne.

⁹ Le TP 1106 (numérotation provisoire) est une formule nouvelle figurant chez Mérenrê : M/F/Sw C 19-29 (édition en préparation par I. Pierre-Croisiau).

¹⁰ W.M.F.I. PETRIE, J.E. QUIBELL, *Naqada and Ballas 1895*, Londres, 1896, p. 42 et pl. XLIII, 3.

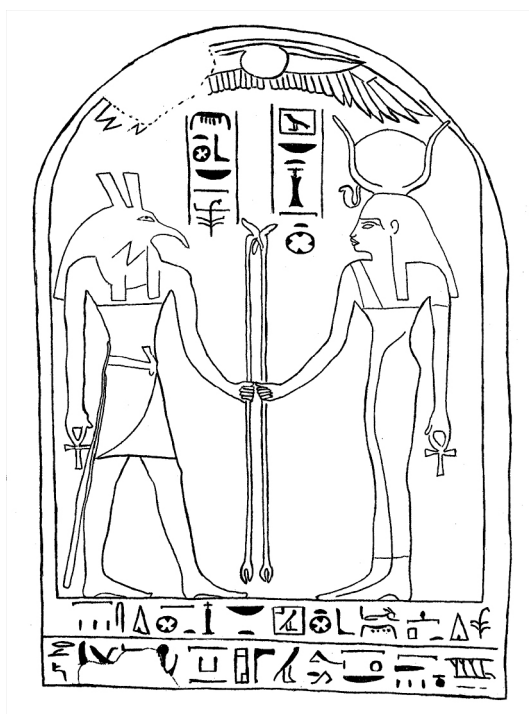


Fig. 11. Seth de Noubet « seigneur du pays de Haute-Égypte » (d'après W.M.Fl. Petrie, J.E. Quibell, *Naqada and Ballas* 1895, pl. XLIII, 3).

Seth l'Ombite est associé au sceptre *ouas*, l'un de ses objets cultuels, dont le sommet reproduit parfois la forme de la tête de son animal emblématique, et dont un exemplaire en « faïence égyptienne », haut de plus de deux mètres, datant du règne d'Amenhotep II, fut découvert dans le temple d'Ombos. Ce sceptre *ouas* relie la terre au ciel, selon une conception égyptienne du cosmos bien connue, illustrée par le célèbre peigne en ivoire du règne de l'Horus Ouadjy (I^{re} dynastie)¹¹, et explicitée au § 1156c : « ce bras droit qui est le sien soutenant le ciel avec le sceptre *ouas* »¹². Ce support cosmique fonctionne ainsi comme un auxiliaire d'ascension pour le défunt, équivalent fonctionnel de ce que les textes nomment ailleurs *mꜣq.t Stš*, « échelle *maqet* de Seth » (§ 971b, d, 974b, 975a, TP 1064).

Seth est également lié à la couronne rouge (*déchéret*), comme l'illustre en particulier un montant de porte en granite de Khâsékhemouy, dernier roi de la II^e dynastie, où le *sérekḥ* royal est surmonté du faucon Horus coiffé de la double couronne associé à l'animal séthien coiffé de la couronne rouge¹³. À l'instar de son porteur, qualifié de « Vénérable de magie » (*Wr-ḥkꜣw* : § 204a), cette couronne rouge spécifique est désignée comme la « Vénérable de magie » (*Wr.t-ḥkꜣw*) : « Seth l'a saisi, ainsi que sa couronne Vénérable de magie » (§ 1792 = *2218c ; cf. § 823c)¹⁴.

C'est sans doute l'association habituelle de la couronne et de l'uraeus qui fait de cette dernière un autre attribut possible de Seth : « N apparaîtra en qualité d'uraeus qui est au

¹¹ St. QUIRKE, J. SPENCER, *The British Museum Book of Ancient Egypt*, 1992, p. 21-22 ; T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, Londres, 1999, p. 184-185.

¹² *ꜣf pw jmnj rmnꜣf p.t m wꜣs*.

¹³ J.E. QUIBELL, *Hierakonpolis I*, ERA, 1900, pl. II.

¹⁴ *jꜣ~n s(.j) Stš Wr.t-ḥkꜣw jꜣt*.

sommet du front de Seth » (§ 979c, TP 1064)¹⁵ ; « c'est N, celui qui a empoigné la couronne blanche, qui est sur le crochet de la couronne *ouadjet*, c'est N, l'uraeus issue de Seth, qui va et vient » (§ 1459a-b ; cf. § 2047d)¹⁶.

Seth de Noubet vaincu par Horus de Nékhen

L'importance économique et politique des capitales régionales que représentaient Nékhen et Noubet vers la fin du Prédynastique explique certainement le rôle essentiel joué par ces cités et leurs divinités majeures, Horus et Seth, dans le mythe historiographique de la constitution de l'État égyptien¹⁷.

C'est à cette strate conceptuelle qu'il faut attribuer les désignations du type « les Deux Seigneurs » (*Nb.wj* : § 26e, 34a, *1936c, TP 1052), « les Rivaux » (*Sn-nw.wj* : § *1963b) ou « les Deux Combattants » (*ḥw.wj* : § *1963b) pour nommer Horus et Seth.

Quel que soit son degré d'authenticité historique, le motif de l'absorption du royaume de Noubet par le royaume de Nékhen devint un véritable mythe fondateur. Il est évoqué dans les TP par la métaphore assez explicite de la couronne blanche avalant la couronne rouge : « la couronne blanche sortira après avoir avalé la (couronne) vénérable » (§ 243a) ; « il a mangé la couronne rouge ; il a avalé la couronne *ouadjet* » (§ 410a).

D'autres textes se font l'écho de cette construction historiographique, comme la formule conjuratoire TP 242, qui suggère une interruption forcée du culte séthien dans son temple ou, du moins, une subordination de son institution cultuelle : « le feu s'est éteint, on ne trouve plus de flamme dans la maison qui abrite Celui de Noubet » (§ 247a ; cf. TP 1041)¹⁸. De même, le TP 1106 évoque très clairement « l'Œil d'Horus par lequel a péri Seth de Noubet »¹⁹.

Mais, dans les TP, la transcription métaphorique de ce conflit archaïque, à l'évidence, se déploie majoritairement dans le mythe de l'agression réciproque d'Horus et Seth, le premier souffrant de son œil mutilé, le second de ses testicules arrachés. Avant de développer cette dimension mythologique, restons sur le plan de l'historiographie : en effet, une fois résolu, le conflit divin laisse place à un couple référentiel constitutif de l'État pharaonique : un couple divin, emblématique de l'union du « Double-Pays », et, corrélativement, un couple royal, désignation binaire du souverain d'Égypte.

Seth de Noubet « pacifié » dans le couple divin référentiel « Horus et Seth »

Subordonné à Horus, Seth forme avec son vainqueur un couple « apaisé », « pacifié » (*shṭp* : § 34a, *1936c). La nouvelle alliance des deux dieux illustre ainsi l'annexion du royaume de

¹⁵ *ḥ' N m j'r.t jmj.t wp.t Stš.*

¹⁶ *N pw ḥf' ḥd.t tpj š(ḥ)b.t wḥd.t N pw j'r.t pr.t m Stš jt.t jn.t.*

¹⁷ Cf. M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature I*, 1975, p. 32 ; B.J. KEMP, *Ancient Egypt. Anatomy of a Civilization*, Routledge, Londres, 1989, p. 31-46 ; D. O'CONNOR, « The Status of Early Egyptian Temples: An Alternative Theory », dans R. Friedman, B. Adams (éd.), *The Followers of Horus. Studies dedic. to M.A. Hoffman*, ESAP 2, Oxford, 1992, p. 83-98 ; T.A.H. WILKINSON, « Political Unification: towards a reconstruction », *MDAIK* 56, 2000, p. 377-396 ; B. MATHIEU, « Les couleurs dans les Textes des Pyramides : approche des systèmes chromatiques », *ENiM* 2, 2009, p. 31-32.

¹⁸ *ḥm sd.t n gm tkḥ m pr ḥrj Nwbj.*

¹⁹ *Jr.t Hr sk.t Stš Nwbj jm.*

Noubet à celui de Hiéraconpolis, puis, dans un deuxième temps, celle du delta à la Haute-Égypte. Le faucon horien, coiffé du *pschent*, et l'animal séthien, coiffé de sa couronne rouge, peuvent alors figurer face à face sur le *sérekh* royal, comme on le voit sur le montant de porte de Khâsékhemouy, déjà évoqué [fig. 12]. Le même couple divin couronne le roi, ainsi que l'illustre un relief du temple haut d'Ounas [fig. 13]²⁰, ou il unit les plantes héraldiques du Double-Pays, dans les scènes célèbres de « séma-Taouy » [fig. 14].



Fig. 12. Seth zoomorphe portant la couronne rouge et Horus portant le *pschent*. Montant de porte de l'Horus Khâsékhemouy.

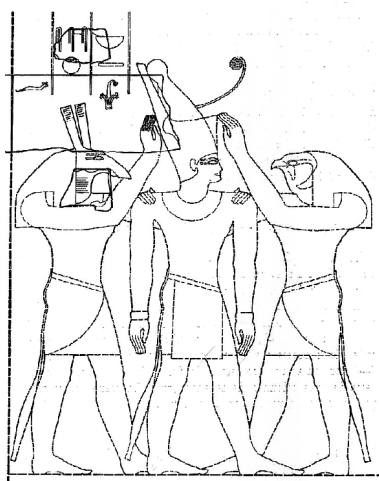


Fig. 13. Horus et Seth, seigneur du Pays du Sud. Scène de couronnement. Temple haut d'Ounas (restitution A. Labrousse).

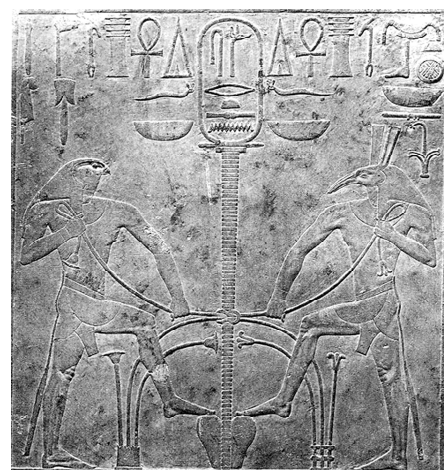


Fig. 14. Horus et Seth de Noubet, seigneur du Pays du Sud. Scène de « séma-Taouy ». Trône de Sésostri I^{er}, Licht.

Le roi régnant peut déclarer : « qu'Horus me respecte et que Seth me protège ! » (§ 1264b).

Le couple divin *hiérarchisé* Horus (l'Ancien) et Seth (l'Ancien) apparaît régulièrement dans les formulations des TP²¹. Il intervient très souvent dans les mentions conjointes des « buttes d'Horus » (*j3.wt Hr*) ou « buttes horiennes » (*j3.wt hrj.wt*) et des « buttes de Seth » (*j3.wt Stš*) ou « buttes séthiennes » (*j3.wt stšj.wt*)²². Buttes d'Horus et buttes de Seth sont complétées parfois par les « buttes d'Osiris » (*j3.wt Wsjr* : § 218d-f, 222b-c). On rencontre aussi l'association des buttes d'Horus et des buttes de Seth avec le Champ des Souchets (*Sh.t Jr.w*)²³.

Les buttes d'Horus et de Seth représentent probablement au départ les nécropoles (puis les métropoles) respectives des royaumes Nékhen et de Noubet. La séquence buttes d'Horus /

²⁰ A. LABROUSSE, J.-Ph. LAUER, J. LECLANT, *Mission Archéologique de Saqqarah, II. Le Temple haut du complexe funéraire du roi Ounas I*, *BiEtud* 73, Le Caire, 1977, fig. 73 et pl. 34 (doc. 47).

²¹ § 17a, 27a, 28a, 473b, 683c, 685b, 971b-d, 1612b, 1715a, TP 1064.

²² § 135c, 598a-b, 770b, 915a-916b, 948c, 1735c, *1928b-c, 2099a, *2233b-c.

²³ § 480b-c, 487a-c, 943a, 961a-c, 994a, 1475c.

buttes de Seth / buttes d'Osiris pourrait alors reproduire les étapes chronologiques, selon le mythe historiographique, de la constitution du royaume du Sud : Hiéraconpolis, Nagada et Abydos, les buttes se référant spécifiquement aux monticules recouvrant les sépultures des nécropoles royales de ces trois sites. Un texte va clairement dans ce sens : « Dresse-toi, ce N, pour voir tes buttes horiennes et leurs caveaux, pour voir tes buttes séthiennes et leurs caveaux » (§ *1904b-c).

À l'image des Deux Chapelles (*Jtr.tj*), ou du couple « Chapelle de Haute-Égypte et Chapelle de Basse-Égypte » (*Jtr.t šm'j.t Jtr.t Mhjt* : § 1297e, 1369b-c, 2017b-c), qui se réfèrent à l'ensemble des sanctuaires égyptiens, les buttes horiennes et séthiennes finissent par évoquer, de manière binaire, toutes les nécropoles du pays et, partant, le pays entier. C'est bien sûr ce Seth ombite pacifié et double d'Horus qui sert de référent privilégié et de caution historiographique, plus tard, pour le Seth des Ramessides.

Seth de Noubet dans la désignation royale binaire « Horus-Seth »

Il n'est pas étonnant que le couple divin Horus et Seth, emblématique de l'unification territoriale, ait pu très vite être utilisé pour désigner l'autorité monarchique elle-même. Dès la I^{re} dynastie, on le sait, le souverain est un « Horus-Seth », comme le prouve la désignation de l'épouse royale comme *m33.t Hr hts Hr rmn.t Stš*, « celle qui voit Horus, sceptre *hètès* d'Horus, celle qui épaula Seth », une séquence attestée déjà sur une stèle datant du règne de l'Horus Djer, érigée en l'honneur d'une certaine Séchémet-Ka [fig. 15]²⁴. Ce titre préfigure bien sûr celui, bien connu à l'Ancien Empire, de puis le règne de Khéops, de *m33.t Hr-Stš*, « celle qui voit Horus-Seth »²⁵.



Fig. 15. Le titre *m33.t Hr hts Hr rmn.t Stš*, « celle qui voit Horus, sceptre *hètès* d'Horus, celle qui épaula Seth ». Stèle du règne de l'Horus Djer (d'après W.M. Fl. Petrie, *The Royal Tombs* II, pl. XXVII, 96).

²⁴ Cf. W.M. Fl. PETRIE, *The Royal Tombs of the Earliest Dynasties* II, EEF, Londres, 1901, pl. XXVII (96) ; L.K. SABBAYH, « Evidence for the Titulary of the Queen from Dynasty One », *GöttMisz* 135, 1993, p. 81-87 ; S. ROTH, *Die Königsmütter des Alten Ägypten von der Frühzeit bis zum Ende der 12. Dynastie*, ÄAT 46, Wiesbaden, 2001, p. 11-13 et 379.

²⁵ Sur ce titre : L. TROY, *Patterns of Queenship in Ancient Egyptian Myth and History*, Uppsala, 1986, p. 81 et 189, B3/4 ; W. SEIPEL, *Untersuchungen zu den ägyptischen Königinnen der Frühzeit und des Alten Reiches. Quellen und historische Einordnung*, Hambourg, 1980, p. 319-320 ; V. DOBREV, J. LECLANT, « Nedjeftet. Une nouvelle reine identifiée à Saqqara-Sud », *BIFAO* 97, 1997, p. 151, n. 10.

C'est la raison pour laquelle, bien que cette interprétation n'ait pas été proposée jusqu'ici, il convient de reconnaître parfois une désignation du souverain « en exercice » derrière l'association des deux théonymes dans les TP. Ainsi, c'est le roi vivant, successeur, qui réside dans le Palais : « tu regarderas Ceux-qui-sont-dans-le-Palais : ce sont Horus et Seth » (§ 141d) ²⁶. C'est lui que révère ses sujets : « tu feras que le Double-Pays se courbe devant ce N, comme il se courbe devant Horus, tu feras que le Double-Pays soit effrayé de N, comme il est effrayé de Seth » (§ 57a-b).

C'est lui encore, en sa qualité d'officiant, qui procède aux funérailles de son père : « Ouvre, Horus, protège, Seth » (§ 1465c) ; « Horus portera N, Seth le soulèvera » (§ 1148a) ; « Horus et Seth le prendront par le bras pour l'emmener vers la *Dat* » (§ 390b) ; « Horus ayant tressé son pavillon au-dessus de toi, Seth ayant couvert tes voûtes, tu seras ceint, mon père, du Pavillon du dieu, grâce auquel tu seras convoyé dans les places que tu aimes » (§ 2100a-c) ; « Horus a chassé l'infection qui touchait N lors de ses quatre jours et Seth a oublié ce qu'il avait infligé à N lors de ses huit jours » (§ 746b-c). Dans tous ces textes, le syntagme « Horus et Seth » constitue une désignation double et toujours hiérarchisée du roi régnant. Ritualisés, les crachats d'Horus et de Seth correspondent aux exsudations de natron qu'utilisent les taricheutes : « le crachat d'Horus, c'est le natron *sémern*, le crachat de Seth, c'est le natron *sémern* » (§ 26c-d) ²⁷. Peut-être s'agit-il là encore des soins funéraires apportés par le nouveau roi à son père défunt. De même, c'est le roi vivant qui empêche l'adversaire de nuire à son père décédé : « Horus t'a affaibli et tu ne vivras pas, Seth t'a amputé et tu ne te lèveras pas » (§ 678c).

Le thème de l'enfantement d'Horus et de Seth par le défunt (Osiris) doit aussi se comprendre comme celui du souverain héritier : « Celui-là a été enfanté pour toi, celui-ci a été conçu pour toi ! Tu enfanteras Horus, en son nom de Celui-pour-qui-vacille-la-terre, tu concevras Seth, en son nom de Celui-pour-qui-tremble-le-ciel » (§ 142c-143a) ; « Tu enfanteras Horus pour Osiris, car tu es plus animé que lui et tu as plus de puissance que lui. Tu concevras Seth pour Geb, car tu es plus animé que lui et tu as plus de puissance que lui » (§ 144a-b) ; « Tu disposeras de ton corps *djet*, sans obstacle, tu enfanteras pour (faire) Horus, tu concevras pour (faire) Seth » (§ 211a-b).

La résurrection du défunt glorifié conditionne la bonne santé de son successeur royal : « Si tu marches, Horus marchera, si tu parles, Seth parlera » (§ 788a) ; on rapprochera : « Éveille-toi pour Horus, lève-toi pour Seth » (§ 793a = 1259a, 1710a-b = TP 1023) ; ou encore : « Huile *merhet* d'Horus, Huile *merhet* de Seth » (§ 2071a, TP 1056).

Cette composante séthienne de la désignation du souverain sera développée plus tard, comme on sait, dans le nom d'« Horus d'Or » – en réalité, à l'origine, nom d'Horus de Noubet ! – de la titulature royale ²⁸.

Seth « l'Ancien » mutilateur de l'Œil d'Horus

Quittant le terrain cultuel et historiographique pour pénétrer dans l'univers mythologique, on doit distinguer soigneusement le Seth protagoniste du conflit archaïque avec « Horus

²⁶ *mꜣꜥk Jmj.w(j)-ḥ Hr pw hn' Stš.*

²⁷ *jššw Hr smrn jššw Stš smrn.*

²⁸ Cf. F. PARENT, « Seth dans l'Horus d'or des titres royaux », dans *Amosiadès, Mélanges Cl. Vandersleyen*, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 347-354 ; E. CRUZ-URIBE, « *Stḥ ʿꜣ pḥty*, "Seth, God of Power and Might" », *JARCE* 45, 2009, p. 201-226.

l’Ancien », et dont la figure fut élaborée à l’époque thinite à partir de celle du dieu de Noubet, du Seth agresseur d’Osiris, une élaboration théologique bien postérieure, puisque contemporaine de l’élaboration et de la promulgation du dogme osirien durant la V^e dynastie.

Seth « l’Ancien », inspiré de l’Ombite vaincu par l’Horus de Nékhen, passe pour avoir blessé l’Œil d’Horus, ce dernier lui ayant arraché les testicules (*hr.wj*). Le lieu mythique de ce combat fraternel – mais non fratricide –, dans les TP, est Kherâha (litt. « celui qui porte le combat » ?), la future « Babylone » de l’Héliopolite, dans Le Caire actuel : « Arrière, Kemour, retire-toi à Kherâha, dans ce lieu où ils (= Horus et Seth) se sont retirés » (§ 1350b) ²⁹. Mais cette localisation est naturellement secondaire, imaginée par les théologiens d’Héliopolis pour situer au point de jonction du Double-Pays le conflit censé déterminer le partage du territoire « national ». Du reste, Seth est aussi associé à Takhebti (§ 734d), site non précisément identifié, siège d’un sanctuaire d’Anubis, un lieu censé lui être aussi hostile que les Montagnes noires (§ 1269c), car il y fut retenu par des entraves, tout comme Horus fut attaché dans la maison de son père ³⁰.

L’Œil d’Horus désignant génériquement aussi bien l’astre lunaire sous tous ses aspects que toute forme d’offrande consacrée, il n’est pas difficile de déceler dans ce mythe de la mutilation une double intention étiologique, à la fois astronomique, pour rendre compte de la décroissance de la lune, et philosophico-théologique, pour rendre compte de la possible perturbation des rituels et de la présence du mal dans le monde, l’explication astronomique servant, du reste, la signification éthique. Que Seth, de son côté, soit atteint dans ses parties génitales est parfaitement cohérent avec sa qualité spécifique de vigueur sexuelle (*phtj*) [fig. 16] ³¹ : il fallait le vaincre en frappant son point fort !

Les textes illustrent abondamment le thème de la mutilation réciproque, transcription mythologique du mythe historiographique du conflit entre l’Horus de Nékhen et le Seth de Noubet :

Tu cracheras sur le visage d’Horus pour en effacer la mutilation, tu attraperas les testicules de Seth pour effacer son mal (§ 142a-b) ;

Horus est tombé à cause de son œil, le Taureau (= Seth) a filé à cause de ses testicules (§ 418a) ;

L’émissaire d’Horus aime N et a apporté son œil, l’émissaire de Seth aime N et a apporté ses testicules (§ 535a-b) ;

Horus a crié à cause de son œil, Seth a crié à cause de ses testicules (§ 594a) ; N dispute à Seth cet Œil d’Horus (§ 596c) ;

Horus est tombé à cause de son œil, Seth a souffert à cause de ses testicules (§ 679d) ;

le crachat sorti de la bouche d’Horus, la salive sortie de la bouche de Seth, avec lequel Horus se purifie, avec lequel l’infection qui l’affecte est jetée à terre, ce que lui a infligé Seth, avec lequel Seth se purifie, avec lequel l’infection qui l’affecte est jetée à terre, ce que lui a infligé Horus (§ 850a-d) ;

Ô Passeur, apporte cela (le bac), celui d’Horus qui avait été apporté pour son œil, apporte cela, celui de Seth qui avait été apporté pour ses testicules (§ 946a-c) ;

²⁹ *h3zk Km-wr sbn m Hry-‘h3 m bw pw sbn-n=sn jm.*

³⁰ § *1904e, *1921g, *2228d, *2263c, N/F/Sw B 11, N/A/E inf 63.

³¹ W.M.FI. PETRIE, J.E. QUIBELL, *Naqada and Ballas 1895*, Londres, 1896, pl. LXXVIII.

(la première génération) enfantée avant que ne soit mutilé l'œil d'Horus, enfantée avant que ne soient arrachés les testicules de Seth (§ 1463e) ;

pour qu'Horus se purifie de ce que lui a fait son frère Seth, pour que Seth se purifie de ce que lui a fait son frère Horus (§ *1944d-*1945a) ;

Horus pépie à cause de son œil charnel... Seth criaille à cause de ses testicules (TP 1036).

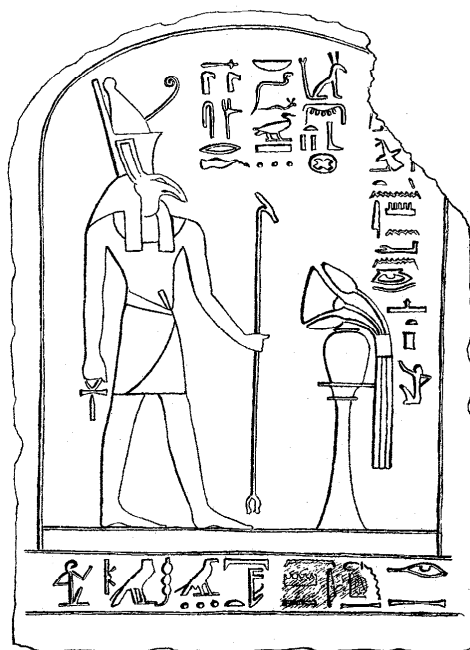


Fig. 16. Seth de Noubet « à la grande vigueur ». Stèle de la XVIII^e dyn.
(d'après W.M.Fl. Petrie, J.E. Quibell, *Naqada and Ballas* 1895,
pl. LXXVIII).

Pour justifier toute une série de paronomases avec des noms d'offrandes funéraires, les torts causés par Seth à l'Œil d'Horus sont diversifiés à l'envi :

il marche contre lui (*šm* : § 83a [TP 133]),

il part contre lui (*sb* : § 31a [TP 39]),

il le poursuit (*šhs* : § 97a, b, [TP 163-164], § 109b [TP 192]),

il fond sur lui (*ps* : § 74c [TP 116]),

il l'attrape (*h* : § 99c [TP 168], § 105a [TP 182]),

il le saisit (*jt* : § 107a [TP 186], § 1233b, *2213d),

il s'en empare (*hnp* : § *40+15, *40+19, *41c),

il l'arrache (*jth* : § 60c [TP 89], § 73b [TP 112], § 77a [TP 121], § 78b [TP 124], § 86e [TP 141]),

il lui fait du mal (*sjfkk* : § 51a [TP 74]),
 il le meurtrit (*mn* : § 86c [TP 140]),
 il le piétine (*tj* : § 60b [TP 88], § 73a [TP 111]),
 il danse avec lui (*jbz* : § *41a [TP *58]),
 il l'entrelace (*sšd* : § 96a, b [TP 161-162], § 108b, c [TP 189-190]),
 il en supprime le *liquide (*sswn mw* : § 88a [TP 144]),
 il le brûle (*hznf* : § 76a [TP 119] = § 95a [TP 159], § 108a [TP 188]),
 il en mange (*wnm* : § 61a [TP 90], § 88c [TP 145]),
 il s'en satisfait (*htp* : § 59a [TP 84]),
 il s'en égaye (*pd* : § *40+6, *40+7),
 il s'en amuse (*tpnnpn* : § *40+17),
 il le prend à son *front (*jt r hz.t* : § 54a [TP 78], § 83c [TP 134], § 84a [TP 135]),
 il le cache (*jmn* : § *2282).

On notera que l'offrande, c'est-à-dire le rituel, de ce fait, apparaît comme une *réparation nécessaire du préjudice subi*.

Seth l'Ancien est assisté dans ses œuvres par des acolytes, nommés généralement *jmj.w-ht Stš*, « acolytes de Seth » (litt. « ceux qui sont dans la suite de Seth »)³². On verra que cette multiplication des modes d'agression et des agents agresseurs est une conséquence *rétroactive* de l'instauration du dogme osirien.

Triomphant finalement de son adversaire, Horus, le créateur, auquel s'assimile le défunt, récupère son bien : « Osiris N, prends l'Œil d'Horus ravi à Seth » (§ 36a) ; « N, prends l'Œil d'Horus ravi à Seth et préservé pour toi » (§ 39a) ; « Osiris N, prends l'Œil d'Horus qui est au front de Seth » (§ 84a) ; « Osiris N, prends l'Œil d'Horus qu'il a sauvé de Seth » (§ 95c) ; « Horus a sauvé son Œil de Seth » (§ 591b) ; « ce N l'a retiré de la tête de Seth en ce lieu où il se sont battus » (§ 1242c) ; « l'Œil d'Horus a crû auprès de vous et il ne sera pas livré à la colère de Seth » (§ 1407b) ; « Prends l'Œil d'Horus, que j'ai sauvé de Seth, qu'il avait saisi » (§ 1839a) ; « Horus a saisi son Œil et il l'a sauvé de ses adversaires, Seth n'a aucun droit sur lui » (§ 2071b-c) ; « N l'a retiré (l'œil) de la bouche de Seth dans ce lieu où ils combattirent » (§ *2250d). C'est que ce conflit archaïque est, si l'on peut dire, asymétrique : la mutilation de l'œil, traduction mythologique de la séquence lunaire décroissante, est réversible, tandis que la mutilation des testicules est définitive !

On signalera ici la mention du doigt de Seth, associé au bâton *séma* et, sans doute, à la barre de fermeture du naos³³. Il permet à l'Œil blanc d'Horus de voir (§ *48a) ; l'extrémité (*tp*) de ce même doigt de Seth est éclairée par l'Œil d'Horus (§ *48b). Le doigt de Seth est probablement une désignation euphémistique du phallus du dieu, assimilé à la barre du naos comme l'est, précisément, le phallus de Babouy (§ 502a). La signification de cette thématique

³² § 84c, 575b, 1285c, *2136d, 2176, TP 1106.

³³ A. MORET, *Le rituel du culte divin journalier en Égypte* (1902), 1988, p. 73 ; A.R. DAVID, *A Guide to Religious Ritual at Abydos*, Warminster, 1981, p. 66, 135, 150.

peut être lue ainsi : vaincu par Horus, Seth est contraint de l'assister ; l'attribut dont il se prévalait, mutilé, est donc mis désormais au service de son vainqueur.

Il est vraisemblable que ce motif de la mutilation réciproque des Horus et Seth « anciens » a servi de parangon référentiel, ou qu'il a permis tout au moins de cristalliser d'autres mutilations mythologiques. C'est ce que suggère le § 535a-c, qui joint à l'Œil d'Horus et aux testicules de Seth l'épaule de Thot : « l'émissaire d'Horus aime N et a apporté son œil, l'émissaire de Seth aime N et a apporté ses testicules, l'émissaire de Thot aime N et a apporté son épaule ». Ou plus tard cet extrait du P. Ramesseum XI, un papyrus magique du Moyen Empire, qui ajoute aux trois parties du corps précédentes la tresse d'Hathor : « mon désir me porte vers toi, mon cœur me porte vers toi, comme le désir d'Horus vers son œil, (celui de) Seth vers ses testicules, (celui d')Hathor vers sa tresse et (celui de) Thot vers son épaule »³⁴.

Avant d'aborder la figure séthienne de l'assassin d'Osiris, sans conteste la plus connue, il convient d'ajouter un mot sur la question de la chronologie des événements. Dans la narration historiographique, en effet, ou du moins la restitution qu'on peut en faire, Horus (de Nékhen) est l'initiateur de l'attaque contre Seth (de Noubet). Dans le discours mythologique, en revanche, Seth est le premier agresseur. Ce renversement n'est pas innocent. L'historiographie s'attache aux origines de l'État et reconstruit un passé fondateur, tandis que le mythe rend compte de l'exercice du pouvoir et des pratiques du présent. Or le pouvoir en place n'a aucun intérêt à se targuer, généralement, d'avoir initié le conflit ou créé le *casus belli*. Si la couronne blanche pouvait se glorifier d'avoir absorbé la couronne rouge, pour revendiquer ainsi l'unification du pays, la mutilation de Seth, quant à elle, n'est qu'une juste *réponse* à celle d'Horus. Un texte illustre de manière particulièrement explicite le rôle crucial de cette chronologie : le TP 477 qui met en scène le procès de Seth l'Héliopolitain³⁵, discours mythique qui double celui sur la mutilation exécutée par Seth l'Ombite, comme nous allons le voir. Seth y tente, bien maladroitement, de rejeter la responsabilité du crime sur la victime elle-même, qui aurait provoqué sa propre agression ! Bien que contre-productive, puisqu'elle conduit finalement à une auto-condamnation, la plaidoierie de Seth, sur l'air de « c'est lui qui a commencé ! », démontre combien centrale est la question de l'antériorité du crime :

Souviens-toi, Seth, garde à l'esprit ce discours qu'a prononcé Geb contre toi, cette charge qu'ont fait peser les dieux sur toi, dans la Demeure du Magistrat à Héliopolis, parce que tu avais jeté Osiris à terre, toi qui disais, Seth : « Ce n'est pas contre lui que j'ai fait cela ! » pour pouvoir triompher après avoir été acquitté, pour pouvoir triompher d'Horus, toi qui disais, Seth : « C'est parce qu'il m'avait perforé, d'où vient ce sien nom de Celui qui perfore la terre ! », toi qui disais, Seth : « C'est parce qu'il m'avait touché, d'où vient ce sien nom de (la constellation) Sah, au long pas et à l'enjambée étendue, Celui qui préside au Pays de Haute-Égypte ! » (§ 957a-959).

Le TP 230 ne dit pas autre chose, avec un substrat mythique différent, fondé en l'occurrence sur une tradition médico-magique relative aux morsures d'animaux venimeux : « C'est cet

³⁴ P. BM EA 10764 [2] : *jbzj nztj hwtzj n[zt] mj jb [n(y)] Hr n jr.tzf Stš n js.wywf Hw.t-Hr n hnsk.tzs Dhwty n rmnzf* ; A.H. GARDINER, *The Ramesseum Papyri*, Oxford, 1955, p. 14 et pl. 44. Cité par G. POSENER, « La légende de la tresse d'Hathor », dans L.H. LESKO (éd.), *Egyptological Studies in Honor of R.A. Parker*, Hanovre, Londres, 1986, p. 111-117.

³⁵ Voir B. MATHIEU, « Un épisode du procès de Seth au tribunal d'Héliopolis (Pyr. § 957a-959e) », *GöttMisz* 164, 1998, p. 71-78.

être qui a mordu N, N ne l'a pas mordu, c'est lui qui est venu contre N, N n'est pas allé contre lui » (§ 231c-232a) ³⁶.

L'enjeu n'est pas mince, puisqu'il s'agit ni plus ni moins pour le pouvoir en place que de légitimer la répression de l'opposition politique. Une fois de plus, les TP, corpus prétendument religieux et funéraire, s'avèrent transcrire l'un des principes fondamentaux de l'idéologie royale, en l'occurrence celui de la justification de la violence étatique ³⁷. Il suffit de rappeler, parmi de nombreux exemples puisque c'est un topos de la phraséologie officielle, les déclarations de Sésostris III dans la célèbre stèle de Semna se décrivant comme : « soucieux des humbles, attaché à la bienveillance, mais sans pitié pour l'ennemi qui l'a attaqué, qui attaque quand on l'attaque, ne dit rien quand on ne dit rien, qui fait une réponse appropriée à la situation » (Berlin 1157, l. 7-8) ³⁸.

Seth l'Héliopolitain, frère et assassin d'Osiris

La soumission et la défaite de Seth, dans le récit historiographique de l'absorption du royaume de Noubet, comme dans la narration mythologique de la mutilation réciproque, *prédisposaient* le dieu à jouer le rôle de l'adversaire (*hftj*) dans la théologie osirienne. Du point de vue de ses attributs, sa vigueur traditionnelle (*phjtj*) cède le pas à la colère (*dnd* : § 1407b, 1463a), à la confusion (*tjhtjh* / *thzh* : § 392d, 1701c, d), au débordement (*3gb* : § 20d), à la fureur (*nšn* : § 326d, TP 1044), au hurlement (*hrw* : § 1463b), à la révolte (*šnt.t* : § 1463c) et au trouble (*hnnw* : § 1463d).

Devenant protagoniste du drame osirien, Seth devait être inséré dans l'Ennéade héliopolitaine, d'où son appellation de *Stš jmj Psd.t*, « Seth qui est dans l'Ennéade » (TP 1058), expression qui traduit le processus d'intégration du « nouveau » dieu et le distingue de l'Ombite. La « Grande Ennéade » est ainsi constituée d'Atoum, Chou, Tefnout, Geb, Nout, Osiris, Isis, Seth et Nephthys, comme l'explicite un passage du TP 600 (§ 1655a-b). Frère d'Osiris (§ 173a), et par souci de symétrie, Seth se voit doté d'une compagne, Nephthys (§ 153a), comme Osiris l'est d'Isis. En sa qualité de frère d'Osiris, encore, il est, déjà dans les TP, oncle (*sn-jt*) du jeune Horus (§ 1219d).

L'attentat séthien, dans le drame osirien, joue le rôle de faute originelle, déclenchant le procès du coupable, son châtiment, puis sanctionnant la légitimation d'Horus fils d'Osiris.

Attaqué (*3.t* : § 1487b), jeté à terre (*ndj* : § 957c, 1256b), abattu (*ny* : § 972b) par Seth, Osiris se retrouva gisant « sur son flanc » (*hr gs=f* : § 1500a), à Nédit ou à Géhesti. Sans citer nommément le responsable, par souci apotropaïque, un texte développe ce thème de l'agression d'Osiris : « Mon père cet Osiris N, j'ai frappé pour toi comme un taureau *ih* celui qui t'avait frappé, j'ai abattu pour toi comme un taureau d'abattage celui qui t'avait abattu, j'ai blessé pour toi comme un taureau *néga* celui qui t'avait blessé, pour que tu sois sur son

³⁶ *jn s pn psh N n psh sw N swt j r N n šm N r=f*.

³⁷ Fr. Servajean, que je remercie, me signale à ce propos les analyses du sociologue et économiste allemand Max Weber sur l'État comme « unique source du “droit” à la violence », parues en 1919 (trad. française : *Le Savant et le Politique*, Paris, 1963).

³⁸ *hmt(w) tw3w.w 'h'(w) hr sf tm(w) sfnw n hrwy ph(w) sw phw ph=t(w)-f grw gr=t(w) wšbw md.t mj hpr.t jm=s*. Sur la stèle Berlin inv. 1157, voir notamment : J.M.A. JANSSEN, « The Stele Khartum Museum n° 3 from Uronarti », *JNES* 12, 1953, p. 51-54 ; Chr. EYRE, « The Semna Stelae: Quotation, Genre and Functions of Literature », dans *Studies in Egyptology presented to M. Lichtheim I*, 1990, p. 134-165 ; W.K. SIMPSON, dans W.K. Simpson (éd.), *The Literature of Ancient Egypt. An Anthology of Stories, Instructions, Stelae, Autobiographies, and Poetry*, 3^e éd., New Haven, Londres, 2003, p. 337-338.

dos comme (sur) un taureau *héri-sa* ! Celui qui t'avait étendu est maintenant un taureau *pedjti*, celui qui t'avait transpercé est maintenant un taureau *chéser*, celui qui t'avait assommé est maintenant un taureau *id* » (§ 1544a-1545b) ³⁹.

C'est à Héliopolis, dans la « Demeure du Magistrat » (*Hw.t-Sr*), siège du tribunal divin, que se juge le procès de Seth auquel le TP 477 réserve une large place, texte que nous avons déjà cité. Seth ne nie pas l'agression, car son but ultime n'est pas seulement de se disculper, mais aussi et surtout d'obtenir l'héritage d'Osiris. Mais il rejette toute la responsabilité sur Osiris qui, selon lui, aurait attaqué *le premier*, et qui l'aurait contraint à la riposte. Cette argumentation spécieuse n'aura trompé personne, et le verdict condamne le vrai coupable.

Seth se voit atteint par *hh n hkꜣw.w*, « un million de formules magiques *hékaou* », sans doute les formules conjuratoires des TP, prononcées par son père Geb (§ 1031c). Il est frappé et ligoté (*hw / qꜣs* : § 587b ; cf. § 1334a), comme l'ennemi du roi (*sqr-ꜣnh*). Mais il n'est pas anéanti, car – c'est de bonne politique ! – l'adversaire de la veille doit devenir l'auxiliaire du lendemain, quitte à demeurer une menace potentielle (§ 777b, 1033c, 1035a) : « Ce N échappera au jour porteur de mort comme Seth a échappé à son jour porteur de mort » (§ 1467a ; cf. § 1453a-h) ⁴⁰.

À l'instar de Seth l'Ancien, dont le phallus sectionné est devenu le verrou protecteur du naos de sa victime, le Seth héliopolitain est condamné à soulever (*wꜣs*), à tout jamais, le corps d'Osiris : « Horus s'est saisi de Seth et il l'a mis sous toi pour qu'il te soulève et qu'il tremble sous toi » (§ 581a-b) ; « Seth ne sera jamais exempté de te soulever » (§ 1258c) ; (à Osiris) « Geb a essuyé ta bouche, et la Grande Ennéade te protégera après avoir placé Seth sous toi pour qu'il se charge de toi » (*hꜣnkꜣf hrꜣk* : § 1627b-1628b) ; « Horus t'amène Seth, et il t'a été donné, courbé sous toi, car ta vigueur est plus importante que la sienne » (§ 1632a-b) ; « je ne saurais permettre que Seth soit jamais exempté de te soulever » (§ 1699c) ; « Seth ne saurait être exempté de soulever ton fardeau » (§ 1993d) ; « Seth lui fera traverser le canal Merenkha » (§ *2235b).

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser le passage où Seth représente le « flanc gauche » du défunt, tandis qu'Horus (l'Ancien) représente son « flanc droit » : « Imséti, Hâpy, Douamoutef et Québehsénouf, ce sont le flanc droit de ce Pépy, à savoir Horus ; Celui qui a frappé la barque *djénédérou*, Celui-qui-préside-à-ses-deux-colonnes, Nephthys et Mékhenti-irti, ce sont le flanc gauche, à savoir Seth » (§ 601a-f). Les quadruplés séthiens correspondent ainsi aux quatre montants gauches de la barque sokarienne *djénédérou*, tandis que les Enfants d'Horus, eux aussi chargés de porter le défunt (§ *1823a-c [TP *644]), correspondent aux quatre montants droits. À ce compte, l'adversaire se révèle tout aussi utile que l'allié.

Sous forme de taureau, Seth sert à la fois de socle ou de véhicule pour Osiris (et le défunt) et de victime sacrificielle (TP 580) : *rmn.wy N pn m Stš*, « Les épaules de ce N sont Seth » (§ 1309a), allusion à la force musculaire (*hꜣpš*) de Seth et à la pièce de boucherie homonyme ; *srꜣf tpꜣ rꜣꜣk ꜣꜣw pr m msꜣꜣ.tj Stš*, « la chaleur qui est sur ta bouche, c'est le souffle sortant des naseaux de Seth » (§ *2244d), préfiguration lointaine du bœuf de la crèche de Bethléem !

³⁹ *jt(ꜣj) Wsꜣr N pn hꜣw~n(ꜣj) nꜣk hꜣw ꜣꜣw m jꜣ smꜣ~n(ꜣj) nꜣk smꜣ ꜣꜣw m smꜣ ngꜣ~n(ꜣj) nꜣk ngꜣ ꜣꜣw m ngꜣ(ꜣ). ꜣꜣ ꜣꜣw m ꜣꜣꜣꜣ ꜣꜣꜣ ꜣꜣw m ꜣꜣꜣ ꜣꜣ ꜣꜣw m ꜣꜣꜣ.*

⁴⁰ *nhꜣ N pn hrꜣw hr mꜣw mr nꜣt Stš hrꜣwꜣf hr mꜣw.*

Seth céleste et astronomique

Terminons ce portrait de(s) Seth dans les TP par ses attributions célestes.

En effet, dieu fondamentalement associé aux marges désertiques, Seth le « Furieux » (*Nšn*), dieu du trouble et de la confusion, est aussi lié aux phénomènes climatiques perturbateurs comme l'*orage (*qrr*), les *éclairs (*hnb.w*), le tonnerre (*nhm*, « tonner »), la pluie (*jsd Stš*, « la salive de Seth »), la *grêle (*šnj.t*) ou les séismes : « C'est le seigneur de l'orage, qui a approché son frère, c'est la salive de Seth qui te soulèvera, car c'est elle qui soulèvera Atoum » (§ 261a-b ; cf. § 850a) ⁴¹ ; « le ciel tonnera pour lui, la terre tremblera pour lui, la grêle s'abattra pour lui, et il tonnera à la façon de Seth » (§ 1150a-c) ⁴². Le couteau *dès* est dit « issu de Seth » (*pr m Stš* : § *1906d, *1927d, 1999c), peut-être parce que le silex évoque les étincelles et par conséquent les éclairs dont Seth est rendu responsable, à moins qu'il ne soit fait allusion à un type particulier de couteau dont la lame serait en fer météoritique (*hjs*), métal lui aussi « issu de Seth » (§ 14a).

Comme presque toujours dans les TP, les divinités ou corporations divines ont des correspondants célestes sous la forme d'astres ou de constellations. Seth n'échappe pas à la règle. La répartition historiographique Horus de Nékhen – Sud vs Seth de Noubet – Nord, dont il a été question plus haut, a vraisemblablement engendré une correspondance céleste, comme l'atteste notamment le § 2158a-b : « pour siéger sur le trône khénédou de Rê, après avoir repoussé Horus du Sud du ciel, après avoir repoussé Seth du Nord du ciel » ⁴³. Avant la naissance et la diffusion de la théologie osirienne, le Seth du ciel du nord devait se confondre par conséquent avec la manifestation astronomique de l'Horus (Ancien) du nord, à savoir notre constellation de la Grande Ourse (l'herminette *mésekhiti*), tandis que l'Horus du sud se manifestait en Orion ; c'est ce qu'évoque sans doute le Spell 1143 des TS : « Horus l'Ancien qui est au milieu des astres d'en haut comme (des astres) d'en bas » ⁴⁴.

Avec l'introduction du mythe osirien, Osiris reprit à son compte ces manifestations astronomiques : visible dans le ciel du sud, sous la forme de notre Baudrier d'Orion, entouré des Enfants d'Horus (Bételgeuse, Bellatrix, Saïph, Rigel = *alpha*, *gamma*, *kappa*, *bêta Orionis*), et invisible dans le ciel du nord, au centre de notre Grande Ourse, entouré là encore des Enfants d'Horus (Megrez, Phecda, Merak, Dubhe = *delta*, *gamma*, *beta*, *alpha Ursa Major*). La théologie osirienne changea alors l'herminette en *épaule de Seth (*Mshjtj*, « Patte avant » ou *Hpsš*, « Épaule »), sans correspondant astronomique encore dans les TP, bien qu'elle figure déjà dans les formules d'offrande (cf. *hpsš n Stš*, « épaule de Seth » : § *42c), mais déjà représentée sur les « horloges stellaires » de plusieurs cercueils du début du Moyen Empire [fig. 17-18].

⁴¹ *nb qrr(r) j.szh snzf jsd Stš wtszf tw swt wtszf Tmw.*

⁴² *nhm nzf p.t sdz nzf tz hzsrj nzf šnj.t nhmhmjzf m Stš.*

⁴³ *hms(zj) hr hndw R' hsr~n(zj) Hr m rs.t p.t hsr Stš m mht.t p.t.*

⁴⁴ CT VII, 491h : *Hr smsw hr(y)-jb sbz.w hr(y).w hft hr(y).w.*



Fig. 17. Nout et Mésekhty « dans le ciel du nord ». Cercueil du Moyen Empire (d'après O. Neugebauer, R.A. Parker, *Egyptian Astronomical Texts I*, pl. 6).



Fig. 18. Nout et Mésekhty « dans le ciel du nord ». Cercueil du Moyen Empire (Pelizeus Museum, 5999).



Fig. 19. (Doun)-ânou pointant sa lance sur (l'épaule de) Seth (Mésekhty). Plafond astronomique de Senmout (détail).

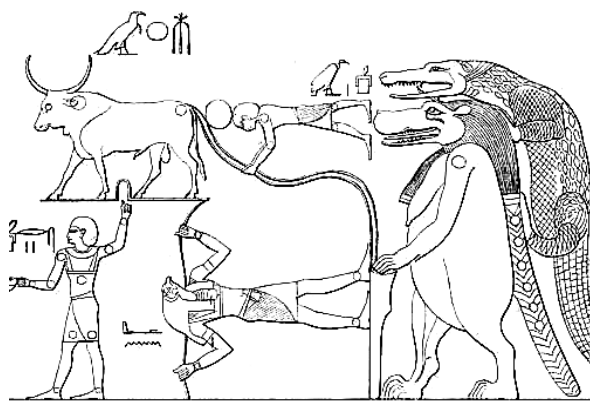


Fig. 20. L'Hippopotame (Isis) immobilisant (l'épaule de) Seth (Mésekhty). Plafond astronomique de la tombe de Séthy I^{er} (LD III, 137).

Cette épaule séthienne, comme on sait, devra être fixée, immobilisée, paralysée, pour ne pas nuire, ce que décrivent textes et iconographie postérieurs [fig. 19-20] : « quant à cette patte avant de Seth, elle sera dans le ciel du nord, attachée à deux piquets de silex par un câble d'électrum, vouée à Isis sous la forme d'un Hippopotame femelle postée à sa garde (Livre du Jour et de la Nuit, onzième heure) »⁴⁵ ; « la patte avant du ciel du nord, l'Hippopotame femelle vénérable l'empoigne : elle ne naviguera pas parmi les dieux » (P. Jumilhac, 17, 11-12)⁴⁶.

La théologie osirienne a redessiné le ciel nocturne.

⁴⁵ jr mshjtj pw n(y) Swth wnnzfm p.t mht(y).t w3zw n mnj.ty n(y) dsw m hnw n d'm jw n 3s.t m Rr.t hr szw.tzf.

⁴⁶ mshjtj n(y) p.t mht(y).t Rr.t wr.t hr 3mzf nn sqdzf mm ntr.w.

R. Krauss a proposé de voir dans le Seth mentionné au § 801c (*snsn jb n Stš jr-k wr js n Jwnw*, « Seth fraternisera avec toi, tel le vénérable d'Héliopolis ») une évocation de la planète Mercure et de la conjonction entre cette dernière et Vénus. On ne peut qu'être très réservé sur cette identification.

Les vertus de la confusion

Voilà tracée à grands traits, d'après les TP, la polymorphie de Seth.

Ce qui peut entraîner une certaine confusion, dont les égyptologues sont parfois victimes, est que le mythe archaïque, historiographique, du conflit d'Horus et Seth (anciens) fut repensé et réécrit par les théologiens comme une actualisation possible du conflit héliopolitain d'Osiris et Seth, pourtant bien postérieur. Autrement dit, la mutilation de l'Œil d'Horus, d'abord simple corrélat de celle des testicules de Seth, et dont la fonction première était de fournir une étiologie des phases lunaires, tendit à devenir l'élément focal du discours osirien pour renforcer la dénonciation des crimes potentiels du camp adverse.

Cette confusion, on le comprend bien, fut *délibérément* entretenue par les théoriciens-idéologues du pouvoir. L'intervention des *jmj.w-ht Stš*, « acolytes de Seth », dans le conflit archaïque d'Horus et Seth, alors qu'ils y sont fonctionnellement inutiles, s'explique par la volonté des rédacteurs des TP d'utiliser le mythe historiographique pour en faire un événement de référence aux crimes de lèse-majesté, doublant et préfigurant, en quelque sorte, l'attentat contre Osiris. De même, l'extrême variété des outrages subis par l'Œil d'Horus, au départ « mutilé » pour servir la seule intention étiologique lunaire, renvoie désormais à tout l'éventail possible de l'activité nuisible des opposants. Ne sont pas uniquement visées les fautes les plus graves, mais encore toutes les atteintes à la *maât*, à la règle sociale et à l'ordre politique.

Ainsi requalifié par un travail d'*imbrication* mythologique, le tort causé initialement par Seth l'Ancien à l'Œil d'Horus devient une manifestation archétypale de l'hostilité des détracteurs de l'ordre établi, où la pluralité des acolytes et celle des modalités de leur action, sans objet dans le conflit fraternel initial, ont dès lors toute leur raison d'être, dans le cadre du conflit social, toujours latent.

Il y avait un autre avantage à *confondre* le mythe de l'attentat séthien sur Osiris et le motif archaïque de la mutilation réciproque : en s'en prenant à Osiris, Seth l'Héliopolitain endosse *de facto* la tunique du Seth d'Ombos, rival et vaincu. En attaquant l'autorité légitime (auto-proclamée !), il conteste donc la victoire antique d'Horus de Nékhen, et remet en cause la constitution même de l'État pharaonique. Traduisons : *toute contestation du pouvoir institué revient à menacer l'organisation sociale et l'ordre du monde*.

Attestations de *Štš*, « Seth » dans les TP

§ 14a [TP 21], § 17a [TP 25], § 20d [TP 29], § 26d [TP 34], § 27a [TP 35], § 28a [TP 36], § 36a [TP 47], § 39a [TP 54], § *40+6 [TP ^N57 G], § *40+7 [TP ^N57 H], § *40+15 [TP ^N57 P], § *40+17 [TP ^N57 R], § *40+18 [TP ^N57 S], § *40+19 [TP ^N57 T], § *41c [TP ^N59 B], § *42c [TP *61], § *48a [TP *69], § *48b [TP *70], § 57b [TP 81], § 61a [TP 90], § 65b [TP 97], § 73a [TP 111], § 84a [TP 135], § 84c [TP 136], § 88c [TP 145], § 95c [TP 160], § 128b [TP 210], § 135c [TP 213], § 141d, 142b, 143a, 144b [TP 215], § 153a [TP 217], § 163d [TP 218], § 173a, 175a [TP 219], § 204a, 205b, 211b [TP 222], § 218e [TP 224], § 222b [TP 225], § 261a [TP 247], § 294c [TP 254], § 390b [TP 271], § 418a [TP 277], § 473b [TP 305], § 480b [TP 306], § 487b, 489d [TP 308],

§ 518b [TP 322], § 535b [TP 327], § 575b, 576a, 580b, 581a [TP 356], § 587b, 591b, 592c [TP 357], § 594a, c, 595c, 596c, 601f [TP 359], § 678c [TP 385], § 679d [TP 386], § 683c, 685b [TP 390], § 734d [TP 413], § 746c [TP 419], § 777b [TP 427], § 793a, 798a, 801c [TP 437], § 823c [TP 443], § 826a [TP 447], § 832a [TP 450], § 850a, c, d [TP 455], § 865c [TP 459], § 943a [TP 474], § 946c, 948c [TP 475], § 957a, 958a, 959a-c, 960a, 961b (P) [TP 477], § 971b, d, 972b, 974b, 975a, 979c [TP 478], § 994a [TP 480],

§ 1016d [TP 483], § 1031b, 1033c, 1035a [TP 485], § 1067b [TP 497], § 1145b, 1148a [TP 510], § 1150c [TP 511], § 1219d [TP 519], § 1233b, 1236c, 1242c [TP 524], § 1256b, 1258c, 1259a [TP 532], § 1264b, 1269a [TP 534], § 1285c [TP 535], § 1309a [TP 539], § 1334a [TP 541], § 1407b [TP 562], § 1453b, f, h, 1459b, 1463e, 1465c [TP ^N570 B], § 1467a [TP 571], § 1475c [TP 572], § 1487b [TP 574], § 1493c [TP 575],

§ 1500a [TP 576], § 1521b [TP 577], § 1556a [TP 581], § 1594b, 1595c [TP 587], § 1612b [TP 591], § 1628b, 1632a [TP 593], § 1655b [TP 600], § 1667a [TP 601], § 1699a, c [TP 606], § 1710a, 1715a [TP 610], § 1742a [TP 615], § 1792 [TP ^N634 A] = § *2218c [TP ^N715 A], § 1839a [TP 652], § 1859a [TP 658], § *1904e [TP ^N665 A], § *1906d [TP ^N665 A], § *1921g [TP ^N666 A], § *1927d [TP ^N666 B], § *1944d, *1945a [TP ^N667 B], § 1993d [TP 673], § 1999c [TP 674],

§ 2038c [TP 681], § 2047d [TP 683], § 2071a, c [TP 686], § 2099a, 2100b [TP 690], § 2127d, 2128a [TP ^N691 C], § *2136d [TP ^N692 A], § *2140a [TP *693], § 2158b [TP ^N695 A], § 2162b [TP ^N695 B], § 2166a [TP 696], § 2176 [TP ^N698 C], § 2213c [TP ^N710 B], § 2213d [TP ^N710 C], § *2218c [TP ^N715 A] = § 1792 [TP ^N634 A], § *2213d [TP ^N710 C], § *2228d [TP *717], § *2235b [TP *719], § *2244d [TP *723], § *2246b, *2250d [TP *724], § *2263c [TP *734], § *2282 [TP *752],

TP 1023, TP 1036 (bis), [TP 1056], TP 1058, TP 1064 (bis), TP 1106 [M/F/Sw C 28],

N/F/Sw B 11 = N 709 + 11 [TP sans n°, var. de TP ^N666 A et de TP *717], N/A/E inf 63 = N 1055 + 76 [TP sans n°].

Indications bibliographiques

Sur Seth en général

Avant 1950

H. KEES, *Horus und Seth als Götterpaar* I-II, Leipzig, 1923-1924 ; G. NAGEL, « Seth dans la barque solaire », *BIFAO* 28, 1929, p. 33-39 ; J. CAPART, « Contribution à l'iconographie du dieu Seth », *ChronEg* XXI/41, 1946, p. 29-31 ; H. RANKE, « Eine alte Anspielung auf den Mythos von Horus und Seth », *ZÄS* 69, 1933, p. 104-106.

Entre 1950 et 2000

J.G. GRIFFITHS, *The Conflict of Horus and Seth*, Liverpool, 1960 ; H. TE VELDE, *Seth, God of Confusion. A Study of his Role in Egyptian Mythology and Religion*, Leyde, 1967, réimpr. 1977 ; J. VANDIER, « Le dieu Seth au Nouvel Empire. À propos d'une récente acquisition du Louvre », *MDAIK* 25, 1969, p. 188-197 et pl. VIIb ; A.F.J. KLIJN, *Seth in Jewish, Christian and Gnostic Literature, Novum Testamentum Supplements* 46, Leyde, 1977 ; W.A. WARD, « The HHw-ass, the HHw-serpent, and the God Seth », *JNES* 37, 1978, p. 23-34 ; Chr. ONASCH, « Der ägyptische und der biblische Seth », *AfP* 27, 1980, p. 99-119 ; B.L. BEGELSBACHER-FISCHER, *Untersuchungen zur Götterwelt des Alten Reiches im Spiegel der Privatgräber der IV. und V. Dynastie*, *OBO* 37, 1981, p. 178-184 ; G. SOUKIASSIAN, « Une étape de la proscription de Seth », *GöttMisz* 44, 1981, p. 59-68 ; J. OSING, « Seth in Dachla und Charga », *MDAIK* 41, 1985, p. 229-233 ; D. MEEKS, « Seth. De la savane au désert ou le destin contrarié d'un dieu », dans Chr. et D. Meeks (éd.), *Les dieux et démons zoomorphes de l'Ancienne Égypte et leurs territoires*, Carnoules, 1986, p. 1-51 ; M. BIETAK, « Zur Herkunft des Seth von Avaris », *Ägypten und Levante* 1, 1990, p. 9-16 ; J. FOSSUM, B. GLAZER, « Seth in the Magical Texts », *ZPE* 100, 1994, p. 86-92 ; D. MEEKS, Chr. FAVARD-MEEKS, *La vie quotidienne des dieux égyptiens*, Paris, 1995, p. 143 ; O.E. KAPER, « The Statue of Penbast. On the Cult of Seth in the Dakhleh Oasis », dans J. van Dick (éd.), *Essays on Ancient Egypt in Honour of H. te Velde*, Groningen, 1997, p. 231-241 ; T. DUQUESNE, « Seth and the Jackals », dans W. Clarysse et al. (éd.), *Egyptian Religion. The Last Thousand Years, Fs. J. Quaegebeur*, *OLA* 84/1, 1998, p. 613-628 ; T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, Londres, 1999, p. 294-295.

Depuis 2000

Chr. LEITZ et al., *Lexikon der ägyptischen Götter und Götterbezeichnungen* VI, *OLA* 115, 2002, p. 691-698 ; D. FABRE, « Le dieu Seth de la fin du Nouvel Empire à l'époque gréco-romaine. Entre mythe et histoire », *Égypte, Afrique & Orient* 22, 2001, p. 19-40 ; *id.*, « De Seth à Typhon et vice versa », *Égypte, Afrique & Orient* 22, 2001, p. 41-55 ; J. KAHL, « Die ältesten schriftlichen Belege für den Gott Seth », *GöttMisz* 181, 2001, p. 51-57 ; A. McDONALD, « A Metaphor for Troubled Times », *ZÄS* 134, 2007, p. 26-26-39 ; E. CRUZ-URIBE, « *Sth ꜥ pḥty*, "Seth, God of Power and Might" », *JARCE* 45, 2009, p. 201-226 ; D. SCHORSCH, M.T. WYPYSKI, « Seth, "Figure of Mystery" », *JARCE* 45, 2009, p. 177-200 ; C. GOBEIL, « Une plaque céramique à l'effigie du dieu Seth à Ayn Asil », *BIFAO* 110, 2010, p. 103-114.

Sur Seth dans les TP

R.O. FAULKNER, « The God Setekh in the Pyramid Texts », *Ancient Egypt*, 1925, p. 5-10 ; W. BARTA, « Zum scheinbaren Bedeutungswandel des Seth in den Pyramidentexten », *Ex Oriente Lux (JEOL)* 20, 1967-1968, 1968, p. 43-49 ; M. PATANÈ, « Quelques remarques sur la présence de Seth dans les Textes des Pyramides à la basse époque », *BSEG* 14, 1990, p. 69-71 ; B. MATHIEU, « Un épisode du procès de Seth au tribunal d'Héliopolis (Pyr. § 957a-959e) », *GöttMisz* 164, 1998, p. 71-78 ;

G. MEURER, *Die Feinde des Königs in den Pyramidentexten*, OBO 189, 2002, p. 70-71, 99-211 ; J. KAHL, « Religiöse Sprachsensibilität in den Pyramidentexten und Sargtexten am Beispiel des Namens des Gottes Seth », dans S. Bickel, B. Mathieu (éd.), *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, BiEtud 139, 2004, p. 219-246 ; A. MANISALI, « Zur calumnia princeps des Seth in PT 477 – eine Art Klarstellung hinsichtlich des ägyptischen Verständnisses von Iamblichs De Mysteriis VI, 5 », GöttMisz 205, 2005, p. 71-84.

Sur l'animal séthien

P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan II*, ASE 2, Londres, 1894, pl. IV ; L. BORCHARDT, « Das Sethier mit dem Pfeil », ZÄS 46, 1909, p. 90-91 ; G. SCHWEINFURTH, « Das Tier des Seth », ASAE 12, 1913, p. 271-276 ; P.H. BOUSSAC, « L'animal sacré de Set-Typhon et ses divers modes d'interprétation », RHR 82, 1920, p. 189-208 ; P.E. NEWBERRY, « The Pig and the Cult-Animal of Set », JEA 14, 1928, p. 211-225 ; A.S. JENSEN, *The sacred animal of the god Seth*, Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Biologiske Medd. XI/5, Copenhagen, 1934 ; H. TE VELDE, *op. cit.*, p. 13-14 ; S. DONADONI, « Per la morfologia del dio Seth », MDAIK 37, 1981, p. 115-122 ; C. BAROIN, « L'âne, ce mal aimé », dans C. Baroin, J. Boutrais (éd.), *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*, Paris, 1999, p. 277-298 ; A. McDONALD, « Tall Tails. The Seth Animal Reconsidered », dans A. McDonald, C. Riggs (éd.), *Current Research in Egyptology*, BAR-IS 909, Oxford, 2000, p. 75-81 ; P. VERNUS, J. YOYOTTE, *Bestiaire des pharaons*, Paris, 2005, p. 667 ; P. DE MARET, « L'oryctérope, un animal "bon à penser" pour les Africains, est-il à l'origine du dieu égyptien Seth ? », BIFAO 105, 2005, p. 107-128 ; N. MANLIUS, « Un animal représenté sur une étiquette de Nagada III. Oryctérope ou fennec ? », ENiM 3, 2010, p. 189-192.

Seth et Nephthys apparaissent comme un couple d'ânes dans un papyrus démotique (P. Berlin 8278).

Sur la proscription iconique de l'animal séthien dans les TP (sauf chez Ounas) : cf. J. LECLANT, « Les Textes des Pyramides », dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique, Hommage à J.-Fr. Champollion*, BiEtud 64/2, Le Caire, 1973, p. 50-51 ; *id.*, « Les textes de la pyramide de Pépi I^{er}, IV : le passage A-S », dans *Festschrift E. Edel*, 12. März 1979, Bamberg, 1979, p. 292 et n. 39-40.

Seth de Noubet

Sur le lien entre le sceptre ouas et Seth de Noubet : W.M.Fl. PETRIE, J.E. QUIBELL, *Naqada and Ballas 1895*, London, 1896, p. 68 et pl. LXXVIII (aujourd'hui à l'Albert Victoria Museum n° 437-1895) ; G.A. WAINWRIGHT, « Some Aspects of Amun », JEA 20, 1934, p. 148 et n. 11 ; D. MEEKS, *op. cit.*, p. 6-9 ; Urk. IV, 244, 15-16 ; P. Chester Beatty III (= P. BM 10683), 11, 21.

Sur le nom de Seth dans l'anthroponymie archaïque : E.Chr. KÖHLER, J. JONES, *Helwan II. The Early Dynastic and Old Kingdom Funerary Relief Slabs*, SAGA 25, 2009, p. 160-161 et pl. 21. Sur cette stèle d'Hélouan (EM99-19, III^e dyn. ?), il faut lire  w' b n(y)-sw.t Nfr-Stš, « le prêtre ouâb du roi Néfer-Seth », et non w' b n(y)-sw.t Stš Nfr, « wab-priest of the king and of Seth », comme le proposent les auteurs.

Sur le nom séthien d'« Horus d'or » et l'épiclese ꜥ pḥty : F. PARENT, « Seth dans l'Horus d'or des titres royaux », dans *Amosiadès, Mélanges Cl. Vandersleyen*, Louvain-la-Neuve, 1992, p. 347-354 ; E. CRUZ-URIBE, « Sth ꜥ pḥty, "Seth, God of Power and Might" », JARCE 45, 2009, p. 201-226.

Seth « l'Ancien » et l'Œil d'Horus

Sur le thème des relations sexuelles réciproques entre Horus et Seth, cf. J.G. GRIFFITHS, *The Conflict of Horus and Seth*, Liverpool, 1960, p. 41 sqq. ; H. TE VELDE, *Seth, God of Confusion*, 1967, p. 32-

46 ; J.G. GRIFFITHS, *The Origins of Osiris*, 1980, p. 25 ; Chr. STURTEWAGEN, « Some observations concerning P. Cairo JE 52000 », *ASAE* 69, 1983, p. 241-245 ; J. BAINES, « Egyptian Myth and Discourse », *JNES* 50, 1991, p. 95 ; W. BARTA, « Zur Reziprozität der homosexuellen Beziehung zwischen Horus und Seth », *GöttMisz* 129, 1992, p. 33-38 ; K. MYSLIWIEC, « Un passage des Textes des Pyramides et la rencontre d'une tradition égyptienne avec une tradition grecque à l'époque ptolémaïque », dans M. Bietak *et al.* (éd.), *Zwischen den beiden Ewigkeiten, Festschrift G. Thausing*, Wien, 1994, p. 154-158 ; A. AMENTA, « Some Reflections on the "Homosexual" Intercourse between Horus and Seth », *GöttMisz* 199, 2004, p. 7-21 ; Fr. SERVAJEAN, « Lune ou soleil d'or ? Un épisode des Aventures d'Horus et de Seth (P. Chester Beatty I r° 11,1-13,1) », *RdE* 55, 2004, p. 125-148 ; B. SCHUKRAFT, « Homosexualität im Alten Ägypten » *SAK* 36, 2007, p. 297-331 ; J.-F. NARDELLI, *Homosexuality and Liminality in the Gilgames and Samuel*, Classical and Byzantine Monographs LXIV, Amsterdam, 2007, p. 78-93 (« Horus and Seth in the Pepi I Spell »).

Seth l'Héliopolitain

H. GOEDICKE, « Seth as a Fool », *JEA* 47, 1961, p. 154.

Sur le châtement de Seth, condamné à porter le corps d'Osiris : P. VERNUS, « La position linguistique des Textes des Sarcophages », dans H. Willems (éd.), *The World of the Coffin Texts, Egyptologische Uitgaven* IX, 1996, p. 153, n. 54 ; D. MEEKS, *Mythes et légendes du Delta d'après le papyrus Brooklyn 47.218.84*, MIFAO 125, Le Caire, 2006, p. 209-212 (« L'âne porteur de l'omoplate »).

Seth céleste et astronomique

Sur le lien entre Seth, dieu de l'orage, et les éclairs : G.A. WAINWRIGHT, « Létopolis », *JEA* 18, 1932, p. 159-172 ; J. ZANDEE, « Seth als Sturmgott », *ZÄS* 90, 1963, p. 144-156.

Sur les formes astronomiques de Seth : R. KRAUSS, *Astronomische Konzepte und Jenseitsvorstellungen in den Pyramidentexten*, *ÄgAbh* 59, 1997, p. 237 ; *id.*, « Nähere Mitteilungen über Seth/Merkur und Horus/Venus im grossen Tagewählkalender », *SAK* 27, 1999, p. 233-254.

Sur la constellation Mésekhty : A. PIANKOFF, *Le Livre du Jour et de la Nuit*, 1942, p. 23 ; J. VANDIER, *Le Papyrus Jumilhac*, 1962, 17, 11-12 ; O. NEUGEBAUER, R.A. PARKER, *Egyptian Astronomical Texts* I, Providence, 1969, pl. 6 ; M. ROCHHOLZ, *Schöpfung Feindvernichtung, Regeneration, Untersuchung zum Symbolgehalt der machtgeladenen Zahl 7 im alten Ägypten*, *ÄAT* 56, 2002, p. 30-32 ; B. MATHIEU, « Les Enfants d'Horus : théologie et astronomie. Enquêtes dans les Textes des Pyramides (1) », *ENiM* 1, 2008, p. 7-14, en part. p. 12-14.